

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 3 FEVRIER 2021
sur convocation du 26 JANVIER 2021

PRESENTS : Stéphane GRALL, Rémi HARDY, Valérie NOUVEL, Christophe TESNIERE, Nicole ROUXELIN, Claude HARDY, Gérard BREHIER, Jocelyne LEROUX, Emmanuelle POUILLAIN, Valérie BAZIRE, Frankie DUFOUR, Angélique LORIN, Xavier RACINE, Cindy LEBRETON, Marie-Françoise KURDZIEL formant la totalité des membres du Conseil Municipal en exercice.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Valérie BAZIRE

.....

Monsieur le Maire salue l'assemblée, il ouvre la séance et propose de passer à l'ordre du jour. Le procès-verbal de la réunion du 9 décembre 2020, n'appelant pas d'observation particulière, est signé par tous les membres présents.

2021-02-03 01 – Travaux viabilisation lotissement et sécurisation accès sur RD 78 : Approbation du dossier et lancement de la consultation des entreprises

Monsieur Rémi Hardy, adjoint chargé du lotissement, présente le dossier de consultation des entreprises, établi par le cabinet SEGUR, maître d'œuvre, pour la réalisation des travaux de viabilisation de la 3^{ème} tranche du lotissement Le Chant de la Pierre 2 et les travaux de sécurisation de l'entrée de bourg « Rue Montgomery » au niveau de l'accès au lotissement.

Les travaux sont répartis en deux lots désignés ci-après traités par marchés séparés :

Numéro du lot	Désignation du lot
Lot 1	Terrassement - Voirie – Eaux usées –Eaux pluviales -Voirie – Espaces verts – Essais et contrôles des réseaux EU-EP – Signalisation
Lot 2	Tranchée réseaux souples — Téléphone-multimédia -Eclairage public

A l'intérieur de chaque lot les travaux sont détaillées deux opérations différentes : la viabilisation de la troisième tranche qui sera comptabilisée dans le budget lotissement et la sécurisation de l'entrée de bourg sur la RD78 qui sera comptabilisé dans le budget principal de la commune.

- **La viabilisation du lotissement de la tranche 3 :**

- **PHASE 1 :**

- Terrassements généraux en déblais des espaces verts, voirie, stationnements, trottoirs

- Dépose réseau eaux usées dans l'emprise des lots

- Réalisation des branchements eaux usées avec mise à la cote provisoire des regards

- Réalisation branchements avaloirs des eaux pluviales dans le lotissement

- Empierrement voirie dans le lotissement

- Essais et contrôle des réseaux eaux usées et eau pluviales

- L'ensemble des tranchées réseaux souples

- Tous les travaux de téléphone – multimédia y compris la mise à la cote provisoire des chambres

- Les travaux d'éclairage public hormis la pose de candélabres

- Les travaux d'eau potable seront réalisés par le SDEAU hormis les tranchées qui seront réalisées par l'entreprise attributaire du lot 2.

- Les travaux électricité seront réalisés par SDEM hormis les tranchées qui seront réalisées par l'entreprise attributaire du lot 2.

- La fourniture et la pose des fourreaux éclairage public dans l'emprise des travaux d'électricité seront réalisés par le SDEM.

- PHASE 2 : travaux de finition différés :

Les travaux de mise à niveau des ouvrages et finition de la voirie, espaces verts et signalisation.
La mise en place des candélabres et câble d'éclairage public, et raccordement au réseau existant

• **La sécurisation de l'entrée de bourg « Rue Montgomery » au niveau de l'accès au lotissement :**

Terrassements généraux en déblais des espaces verts, bord de rive de chaussée, plateau, trottoirs
Dépose réseau eaux pluviales
Busage fossé de la RD n°78
Réalisation branchements avaloirs des eaux pluviales en bord de rive de la RD n°78
Empierrement bord de rive de la RD n°78 et des trottoirs
Réalisation des bordures
Revêtement de la finition des trottoirs, bord de rive de la RD n°78 et du plateau
Essais et contrôle des réseaux eaux pluviales et voirie
Tranchées éclairage public
Les travaux d'éclairage public
Les travaux d'espaces verts et de signalisation
La mise en place des candélabres et câble d'éclairage public, et raccordement au réseau existant

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve le dossier de consultation des entreprises**
- **autorise l'engagement de la procédure de passation du marché public conformément au code des Marchés Publics,**
- **autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces relatives au marché.**

Monsieur le Maire informe que la mise en ligne du dossier de consultation des entreprises sera confiée à Fil'up Granville Repro siégeant à Saint Pair sur Mer : montant de la prestation 394 € HT soit 472.80 € TTC. La consultation démarrera le 10 février pour remise des plis le 10 mars, les marchés seront retenus lors de la prochaine réunion du conseil municipal fixée le 17 mars 2021. Le commencement des travaux est envisagé pour le mois de mai.

Monsieur le Maire informe qu'un diagnostic archéologique a été réalisé par l'INRAP avant l'aménagement du lotissement pour vérifier si le terrain recèle des traces d'anciennes occupations humaines. Aucun vestige n'est présent sur le site.

2021-02-03 02 - Mise en place d'un panneau lumineux dans le bourg.

Dans le cadre de la communication aux administrés et afin de diffuser plus largement les informations municipales, Monsieur le Maire fait part du projet d'acquisition d'un panneau d'information lumineux. Il fait part aux membres du conseil des devis proposés par plusieurs fournisseurs (A20 Doplay SAS, Signaux Girod, ADTM) Lors de la réunion qui s'est tenue le 28 octobre 2020, les membres de la commission communication ont étudié ces devis avec les références qui correspondent aux produits **proposés et ont** décidé de rencontrer les différents fournisseurs. Seule l'entreprise Signaux Girod a répondu. Celle-ci a présenté le 21 janvier 2021 aux membres de la commission communication son panneau d'information lumineux ainsi que son dispositif Dixtit (messagerie instantanée à disposition sur le téléphone).

En outre, la commission travaux - voirie - réseaux s'est réunie le 24 octobre 2020 pour engager une réflexion sur l'emplacement de ce panneau. Trois emplacements avaient été envisagés par la commission. Celle-ci a souhaité connaître l'avis des services de la DRD pour voir la faisabilité de l'implantation.

Monsieur Labbé a indiqué les contraintes et le meilleur emplacement.

La commission voirie qui s'est de nouveau réunie le 30 janvier 2021, s'est rendue sur le lieu de l'implantation le plus adéquat et a proposé une autre implantation à proximité de la boulangerie. Il est proposé aux membres du Conseil Municipal

- Dans un premier temps, de retenir l'entreprise Signaux Girod la mieux disante.
- Dans un second temps, de se prononcer sur l'emplacement.

- Selon l'emplacement retenu, il est demandé de se prononcer soit pour un panneau lumineux simple face pour un montant de 10 390 € HT soit un panneaux lumineux double face pour un montant de 16 190 € HT auquel s'ajoutent les frais d'installation à hauteur de 1 700 €. HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **décide à l'unanimité de retenir l'entreprise Signaux Girod pour l'acquisition d'un panneau lumineux.**
- **décide, par 7 voix « pour », 2 voix « contre » et 6 abstentions de positionner le panneaux lumineux sur la bande de terrain située entre le chemin menant à l'ancien presbytère et le mur de la boulangerie et fait le choix sur l'acquisition d'un panneau lumineux simple face pour un montant de 12 090 € HT avec l'aménagement compris.**

Monsieur le Maire est autorisé à signer le devis en vertu de la délégation de pouvoir qui lui a été donnée par délibération du 4 juin 2020.

Les élus qui n'ont pas voté « pour » s'interrogent par rapport à la visibilité du panneau à l'emplacement retenu pour les véhicules qui viennent de la Rue des Estuaires ou la Rue de la Libération.

**2021-02-03 03 - Travaux de rénovation énergétique de bâtiments communaux :
demandes de subvention au titre de la DETR ou de la DSIL.**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 19 novembre 2020, par laquelle le Conseil Municipal a décidé de retenir le Cabinet IDEE pour la réalisation de l'étude thermique dynamique et hydrométrique à la cantine, à l'école et sur quatre logements communaux.

La rénovation énergétique portera principalement sur deux bâtiments publics : l'école et le restaurant scolaire, Les bâtiments public sont de gros consommateur d'énergies, Le chauffage (électrique et fuel) et l'électricité sont des postes importants de dépenses communales. Il s'agit de réduire les consommations énergétiques. Des travaux d'isolation seront aussi réalisés dans quatre logements communaux.

Une première visite du cabinet IDEE a eu lieu le 6 janvier 2021, pour regarder les bâtiments concernés afin de faire une première analyse.

Suite à cette première visite et aux premiers éléments apportés, il est prévu de réaliser dans un premier temps :

- ⇒ Pour la cantine
 - le changement du chauffage s'élevant en 10 et 15 000 € suivant le système retenu.
 - un système de récupération de chaleur fatale pour un coût entre 6 et 10 000 €.
- ⇒ Pour le Groupe scolaire,
 - un changement du système de chauffage en remplaçant la chaudière fuel existante qui s'élèverait entre 30 et 60 000 € (prix très variant en fonction du système retenu).

D'autres éléments seront apportés quand l'étude sera plus avancée.

Pour les autres opérations suivant la faisabilité, comme par exemple, le solaire photovoltaïque, il est trop tôt dans l'examen du dossier pour obtenir des prix, de même pour la rénovation des pièces énergivores ainsi que pour le confort été comme hiver dans les salles de classe.

Pour l'isolation des logements, l'étude n'est pas suffisamment avancée pour fournir des estimations de prix.

Suivant les estimations ci-dessus, Monsieur le Maire propose de fixer un montant de travaux maximum de 100 000 € HT étude comprise (15 982 € HT) pour la première demande de subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime :

- **Approuve le projet de travaux rénovation énergétique au Groupe Scolaire René Hardy et au restaurant scolaire**
- **Accepte l'estimation prévisionnelle de travaux pour un montant de 100 000 € HT comprenant les travaux de la première tranche et l'audit énergétique.**
- **Sollicite une aide financière auprès de Monsieur le Préfet de la Manche dans le cadre de la DETR ou la DSIL programmation 2021.**
- **Adopte le plan de financement retenu pour ces travaux (fonds libres, subventions).**

- **Atteste que les travaux seront réalisés et les entreprises payées directement par la commune.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération après délivrance de l'accusé de réception du dossier complet par les services de la sous-préfecture.**

2021-02-03 04 - Contrat groupe assurance statutaire : renouvellement de l'habilitation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche.

Monsieur le Maire informe que la collectivité adhère depuis plusieurs années au contrat groupe Gras Savoye pour le remboursement du salaire des agents en arrêt maladie. L'échéance du contrat est fixée au 31 décembre 2021. Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche propose de réaliser une nouvelle consultation.

- *Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26.*
- *Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux.*
- *Vu le Code des assurances.*
- *Vu le Code de la commande publique.*

Monsieur le Maire expose :

- L'opportunité pour la collectivité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance des risques statutaires du personnel garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- Que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale la Manche peut souscrire un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques.
- Que notre collectivité adhère au contrat groupe en cours dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2021 et que compte tenu des avantages d'une consultation groupée effectuée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche, il est proposé de participer à la procédure avec négociation engagée selon l'article R2124-3 du Code de la commande publique.

Il précise que, si au terme de la consultation menée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche, les conditions obtenues ne convenaient pas à notre collectivité, la possibilité demeure de ne pas signer l'adhésion au contrat.

Après en avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil Municipal, unanime, décide de renouveler l'habilitation au Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche à souscrire pour le compte de notre collectivité des contrats d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche pouvant être menée par plusieurs collectivités locales intéressées. Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES AFFILIES A LA CNRACL :

- Décès
- Accidents du travail - Maladies imputables au service (CITIS)
- Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.

AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES NON AFFILIES A LA CNRACL OU AGENTS NON TITULAIRES DE DROIT PUBLIC :

- Accidents du travail - Maladies professionnelles
- Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la collectivité une ou plusieurs formules.

Ces contrats présenteront les caractéristiques suivantes :

- **Durée du contrat : 4 ans, à effet du 1er janvier 2022**
- **Régime du contrat : Capitalisation**

2021-02-03 05 - Versement d'une subvention à l'association Médi-Sélune.

Par délibération du 19 novembre 2020, le Conseil Municipal a adhéré à l'association chargée de la gestion de la maison médicale de Ducey-Les-Chéris à compter du 1^{er} janvier 2021.

Monsieur Rémi HARDY, conseiller municipal désigné pour siéger au sein de l'association, informe que celle-ci a besoin de fonds pour régler les premières dépenses avant le vote du budget des communes ayant décidé de s'associer à cette démarche. La répartition du financement a été définie au prorata du nombre de patients du cabinet médical domiciliés dans chaque commune, le montant de la participation de Saint-Quentin sur le Homme est estimé à 5 300 €. Il propose que la commune fasse une avance sur le budget 2021 d'une partie de sa participation pour l'année 2021 à hauteur de 4 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 13 voix « pour » une voix « contre » :

- décide de verser une subvention de 4 000 € en acompte de sa participation 2021 à l'association Médi-Sélune en charge de la gestion de la maison médicale de Ducey-Les-Chéris.

Monsieur Rémi HARDY, membre de l'association, n'a pas pris part au vote. Cette somme sera inscrite au cpte 6574 en section fonctionnement.

Affaires diverses :

⇒ **2021-02-03 06 - Convention entre la commune et GRDF relative au maillage entre la commune d'Avranches et Pontaubault pour la production de bio méthane dans le Sud-Manche.**

Monsieur le Maire annonce que le développement du gaz renouvelable sur le territoire du Sud Manche nécessite un maillage entre Pontaubault et Avranches, commune déléguée Saint-Martin des Champs, avec la réalisation de travaux de pose de canalisations et ouvrages associés de distribution de gaz naturel qui passent sur le domaine public de la commune de Saint-Quentin sur le Homme.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal une convention proposée par GRDF, Gaz Réseau Distribution France, relative au rattachement des canalisations et ouvrages associés de distribution publique de gaz naturel sur le territoire communal. Cette convention a pour objet de définir les modalités de rattachement des canalisations et ouvrages transversant la commune de Saint Quentin sur le Homme à la commune de Saint Martin des Champs.

Monsieur le Maire présente les points importants de cette convention comme la description des ouvrages (canalisations en Polyéthylène de diamètre 125 en pression 4 Bar sur 927 mètres), leur statut de rattachement (inscription à l'inventaire tenu par GRDF au titre du cahier des charges annexé au Traité de Concession de la commune de Périers), leur réalisation (par GRDF), la durée de la convention (durée égale à celle de l'exploitation des ouvrages) et les situations éventuelles de litige entre les parties signataires de la convention. Monsieur le Maire demande l'accord au Conseil Municipal de signer cette convention de rattachement entre Saint Quentin sur le Homme et la société GRDF.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime :

- **Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention,**
- **Charge Monsieur le Maire d'informer les services concernés.**
- **Charge Monsieur le Maire de signer tout document utile à la conduite à bonne fin de la présente délibération.**

⇒ **2021-02-03 07 - Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) pôles territoriaux. d'Avranches et du Val de Sée –aides financières.**

Monsieur le Maire informe que la communauté d'agglomération engage une nouvelle OPAH (opération programmée pour l'amélioration de l'habitat) sur 5 ans avec différents partenaires financeurs que sont l'Etat, l'ANAH, la Région, le Conseil Départemental et les communes.

Les programmes de travaux visés sont la rénovation énergétique (isolation, VMC, production de chauffage...) et l'adaptation des logements au vieillissement ou handicap occupés par les propriétaires ou destinés à la location mais également la rénovation d'habitations vacantes, souvent insalubres. Ces aides sont attribuées suivant les ressources du demandeur et sur un montant plafond de travaux. Les communes peuvent s'associer à ce dispositif en attribuant une aide et en facilitant la mise en relation des demandeurs avec les partenaires.

Monsieur le maire souhaite que la commune s'investisse dans cette démarche en proposant une aide pour les travaux en faveur de la transition énergétique et l'adaptation des logements au vieillissement ou handicap occupés par les propriétaires ou destinés à la location mais également la rénovation d'habitations vacantes, souvent insalubres.

Après délibération, le Conseil Municipal, unanime, valide cette proposition et décide d'accorder une enveloppe annuelle de 5 000 € en 2021 dans le cadre de l'OPAH sur les pôles d'Avranches et du Val de Sée. Il sera attribuée une aide correspondant à 5% du reste à charge au demandeur dans la limite de 500 €. Cette enveloppe sera revue chaque année avant l'adoption du budget.

⇒ **2021-02-03 08 - Présentation des différents scénarios de « collecte des déchets ménagers » proposés par le pôle déchets de la Communauté d'Agglomération Mont-Saint-Michel Normandie.**

Monsieur le Maire informe que la Communauté de Communes Avranches Mont-Saint-Michel a lancé une étude préalable d'optimisation de la collecte des déchets, d'une mise en place d'une collecte de bio-déchets et d'une tarification incitative. Actuellement sept systèmes de collecte sont proposés sur l'ensemble de la communauté d'agglomération. L'étude a pour finalité d'harmoniser ces scénarios de collecte. Après plusieurs réunions, il a été envisagé de retenir quatre propositions de collecte qui ont été présentées aux élus. Au cours de la discussion, les élus ont souhaité retenir le scénario de l'apport volontaire.

2021-02-03 09 - Informations diverses
--

Monsieur le Maire donne connaissance des informations suivantes :

- Les rapports annuels du SDEAu50 Clep Baie Bocage et du SDEM 50 seront transmis par mail aux membres du Conseil Municipal.
- Les chiffres du recensement de la population municipale 2021 sont de 1321 habitants.
- Le petit livret retraçant la vie de l'association des anciens combattants est présenté aux élus.
- Voirie : Des travaux de curage seront réalisés au niveau de la porte à flots située à La Quintine. Un comptage routier sera effectué par le service des routes départementales du Sud-Manche « Route de la Sélune » par rapport à la vitesse excessive signalée par les riverains.
- La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée le 17 mars 2021.

La secrétaire,

Valérie BAZIRE

Le Maire,

Stéphane GRALL